

<http://snetap-fsu.fr/Personnels-ATLS-defendre-vos-postes-dans-les-etablissements-mobilite-de.html>



# Personnels ATLS : défendre vos postes dans les établissements, mobilité de printemps 2018



- CAP/CCP -  
Date de mise en ligne : dimanche 11 mars 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Dans le cadre de sa mobilisation pour la défense et l'amélioration des conditions de travail des personnels Administratifs, Technicien et de personnel de Santé ([ATLS](#)) des établissements scolaires, le SNETAP-FSU poursuit sa campagne "TOUS LES POSTES À LA MOBILITÉ". Déjà l'année dernière, cette action avait permis, avec le concours de nombreuses sections de faire "ré-apparaître" plusieurs postes "oubliés" par la [DGER](#).

### Étape 3 : publication de l'additif à la mobilité générale

consulter [la note de service ici](#)

### Étape 2 : publication de la note de mobilité générale

La note de service est sortie le 8 février 2018. Les agents sont invités à répondre avant le 22 février : [consulter la note ici](#)

Est prévue un additif. Cette étape doit être l'occasion de faire remonter les demandes de création de postes par les sections locales et régionales.

### Étape 1 : le calendrier du mouvement

Est sortie hier la note de service qui fixe les grandes étapes de l'organisation de la campagne de mobilité des ATLS. Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous les dates.

La première étape, ESSENTIELLE, est la constitution de la liste des postes qui seront mis au mouvement par la DGER.

### Le calendrier est serré : 11 décembre....15 janvier !

Ainsi et afin de faire inscrire le maximum de ces postes dans la liste principale, chaque section doit se tourner rapidement vers la direction de l'établissement pour connaître l'évolution de la dotation ATLS demandée par l'[EPL](#) pour la rentrée de septembre 2018 et notamment si les demandes de création de nouveaux postes ont bien été prises en compte dans les dialogues de gestion (EPL-[DRAAF](#) et DRAAF-DGER) ;

rappel : [modèle de calcul de la dotation ATLS](#) :

Calendrier de mouvement ATLS printemps 2018	Dates }
CIRCULAIRE PRINCIPALE	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	11 DÉCEMBRE 2017
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale	15 JANVIER 2018
Publication de la liste principale sur <a href="#">BO</a> -Agri	8 FÉVRIER 2018

## Personnels ATLS : défendre vos postes dans les établissements, mobilité de printemps 2018

Ouverture de portail de télécandidature (agents <a href="#">MAAF</a> uniquement)	9 FÉVRIER 2018
Limite de candidatures pour les agents	22 FÉVRIER 2018
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	12 FÉVRIER 2018
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées	23 FÉVRIER 2018
Publication de la liste additive sur BO-Agri	8 MARS 2018
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAAF uniquement)	9 MARS 2018
Limite des candidatures pour les agents du MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration	20 MARS 2018